

L'EDITO du Président

Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque début d'année nous nous sommes intéressés à l'évolution du prix de l'eau en 2025 sur l'agglomération de Nîmes. Nous y avons découvert des choses très étonnantes qui ont échappé à nos élus.

Nous avons également fait le point sur l'évolution des rendements des réseaux qui ne progresse pas à la vitesse attendue dans le contrat du délégataire.

Nous vous invitons à nous retrouver pour notre Assemblée Générale **vendredi 11 avril à 18h30**. Nous y aborderons la question des PFAS : y-a-t-il des risques pour les usagers d'Eau de Nîmes Métropole ?

Bonne lecture !

Claude COMPARET
Président EAU SECOURS 30

Le prix total de l'eau aurait dû augmenter de 0,2 % en 2025 et non 3%

Nous l'avons dénoncé depuis de nombreuses années. Les élus de Nîmes Métropole votent l'augmentation du prix de l'eau en décembre sans connaître l'augmentation de la part de son délégataire Eau de Nîmes Métropole (VEOLIA).

La rémunération du délégataire est actualisée chaque année selon les termes de son contrat en fonction d'un panel d'indices qui traduisent l'évolution des salaires, des prix des matériaux, de l'énergie et des frais divers.

Depuis l'avenant N°2 du contrat cette actualisation a lieu une fois par semestre et la référence de 2020 a été légèrement ajustée.

Bonne surprise en 2025, **le coefficient d'actualisation du prix du m3 du délégataire est négatif pour l'eau potable** : il marque une baisse de 6,57 % par rapport au premier semestre de 2025. Par contre, **le prix du m3 de Nîmes Métropole augmente de 19,73 %**.

Le coefficient d'actualisation du prix du m3 du délégataire pour l'assainissement collectif augmente de 1,53 % et celui de Nîmes Métropole baisse de 1,59%.

Ainsi, si nos élus s'étaient contentés de voter une hausse de 3 % de leurs parts respectives sur l'eau potable et l'assainissement, le prix total de m3 2025 aurait dû être : **3,9013 € TTC et non 4,0089 € TTC**, soit à peine plus que le prix de 2024 (3,8929 € TTC).

C'est dommage pour les usagers !



Télérelève : enfin !!!!

Le service de télérelève fonctionne enfin normalement sur la ville de Nîmes.

Tous les habitants de Nîmes peuvent désormais consulter leur consommation d'eau journalière et se créer une alerte en cas de dépassement d'un certain niveau de consommation.

Double peine pour les habitants de la garrigue

Nîmes Métropole vient de voter le 16 décembre les prix de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2025. Coup dur pour les adeptes de l'assainissement individuel : une forte hausse du prix de l'eau potable, doublée d'une hausse sensible de la redevance annuelle du SPANC.

Comme chaque année, le conseil communautaire vote en décembre la révision du prix de l'eau pour l'année suivante. L'augmentation sera de 3 % sur le montant TTC du mètre cube pour les abonnés à l'assainissement collectif.

Par contre ceux qui disposent d'un assainissement individuel vont connaître **une augmentation de 14 % du prix du mètre cube d'eau potable** : il passe de 1,8985 € HT par m3 à 2,1643 € HT par m3. Pour couronner le tout, **leur redevance annuelle du SPANC va augmenter de 13,4 %**.

	2024	2025
Prix eau potable par m3	1,8985 € HT	2,1643 € HT
Prix assainissement collectif par m3	1,7182 € HT	1,5687 € HT
Redevance annuelle SPANC	16,75 € HT	19 € HT

Parallèlement le prix du mètre cube de l'assainissement collectif va baisser de 9 %.

Quelles sont les raisons de ces ajustements très marqués ? Pour les prix de l'eau, cette évolution provient du changement radical des modes de calcul et d'affectation des redevances perçues par l'Agence de l'Eau. Les redevances de lutte contre les pollutions et de modernisation des réseaux d'assainissement sont remplacées par une redevance de consommation et des redevances de performance eau potable et assainissement. Comme l'essentiel porte sur la consommation d'eau, c'est le prix de l'eau potable qui supporte la quasi-totalité de la charge.

Pour la redevance annuelle du SPANC, la régie qui exploite ce service explique cette hausse par la volonté d'équilibrer son budget du fait de la réduction du nombre de rénovations et d'équipements neufs constatés en 2023.

C'est très étonnant lorsque l'on note que le nombre d'usagers assujettis à cette redevance s'accroît de 100 à 200 personnes de plus chaque année depuis plus de 10 ans et que 2164 installations sont non conformes avec une obligation de travaux sous délais. Ces injonctions de travaux devraient normalement accroître le nombre de réhabilitations engagées dans les deux ans à venir.

Notre SPANC devrait plutôt se demander pourquoi ces obligations de travaux restent sans effet plutôt que faire payer aux usagers l'inefficacité de sa politique.

Faut-il craindre de boire l'eau du robinet ?

Les analyses réalisées à l'initiative de Que Choisir et Générations Futures ont montré que lorsqu'on cherche les PFAS dans l'eau, on en trouve. Seule l'eau potable de Roubaix ne révélait pas la présence des 33 PFAS recherchés, parmi les 30 communes où des prélèvements ont été effectués.

Des PFAS, il en existe plusieurs dizaines de milliers. On les trouve dans des poêles (Teflon), des vêtements de sport, des emballages, des médicaments, des cosmétiques, des mousses anti-feu, des pesticides. Ces substances sont très persistantes dans l'environnement, c'est pourquoi on les appelle « polluants éternels ». **Ils s'accumulent dans les milieux naturels et se retrouvent inévitablement dans l'eau potable.**

On suspecte, avec un haut niveau de certitude, que certains PFAS puissent causer des maladies thyroïdiennes, du cholestérol, des lésions au foie, des cancers du rein. Certains ont été interdits ou sont à usage restreint (PFOS, PFOA et PFHxS).

A partir de 2026, la France sera contrainte par une directive européenne à rechercher 20 PFAS jugés prioritaires. Leur somme ne devra pas excéder le seuil européen de 0,1 microgramme par litre. C'est le seuil appliqué aux pesticides surveillés, il n'a pas de valeur véritablement scientifique. Un dépassement ne signifie pas nécessairement un danger pour la santé à ce stade de connaissance, mais cela interroge le principe de précaution.

Des pays comme les Etats Unis, la Suède et le Danemark ont choisi des seuils bien inférieurs sur 4 PFAS. **Si l'on appliquait les normes danoises** sur les prélèvements de Que Choisir, **15 communes auraient des eaux non conformes, donc non potables.**

Interrogées, les autorités françaises annoncent la publication de valeurs guides sanitaires pour l'eau potable à l'été 2025.

Sur Nîmes Métropole, **VEOLIA a conduit des analyses sur le champ captant de Comps** qui assure le 2/3 de la consommation de l'agglomération. Dans son rapport annuel, **la somme des 20 PFAS recherchés était en 2023 de 0,044 microgrammes par litre**, bien inférieur au seuil de 0,100 microgrammes par litre.

Notre association a noté qu'en 2024 une campagne d'analyse complémentaire sera menée sur 34 PFAS. Nous suivrons les résultats de cette étude avec beaucoup d'attention.

J'adhère à Eau Secours 30 (Cotisation 10€ pour les personnes physiques et 15€ pour les associations)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :@.....

Ci-joint un chèque de 10 € ou 15 € à l'ordre du « Eau Secours 30 », à envoyer ou déposer au : 5 impasse des Bleuets, 30000 NÎMES

Responsable de la publication : **Claude ALLET**

Ce numéro du Journal H2O est diffusé par mail en édition numérique et sur le site : <http://www.eausecours30.fr/index.htm>

Notre page Facebook <https://www.facebook.com/eausecours30>

Rendement des réseaux de distribution : des volumes de pertes en diminution, mais un rendement qui progresse peu

Le volume des pertes d'eau dans les réseaux a diminué de 300 000 m3 en 2023 par rapport à 2022. Mais comme les volumes consommés diminuent également, le rendement moyen progresse peu : il est de 73,69 % en 2023.

Le rendement moyen à atteindre en 2024, prévu au contrat de VEOLIA est de 77 %. Il ne sera pas atteint. **La société Eau de Nîmes Métropole se verra donc appliquée des pénalités financières.**

Le tableau ci-dessous montre que les performances atteintes sont très différenciées suivant les communes : certaines communes comme Poulx, Bouillargues, Garons, Générac, La Rouvière, Sauzet dépassent les 80 % ; mais d'autres comme Caisargues n'atteignent pas les 60 % en raison d'une reconfiguration du réseau pas encore achevée.

Communes	Rdt (%)
Bernis Clarensac Langlade Saint-Côme-et-Maruéjols Saint-Dionisy	74,85%
Bezouce Cabrières Saint-Gervasy	68,88%
Bouillargues Garons	81,08%
Caisargues	58,83%
Caveirac	67,85%
Dions La Calmette Sainte-Anastasia	77,66%
Fons Gajan Montignargues Saint-Bauzély Saint-Mamert-du-Gard	70,68%
Générac	80,15%
La Rouvière	85,89%
Lédenon Sernhac	68,80%
Manduel	63,23%
Marguerittes	76,65%
Milhaud	71,01%
Nîmes	76,08%
Poulx	84,25%
Redessan	69,82%
Rodilhan	64,51%
Saint-Chaptes	71,73%
Saint-Gilles	70,58%
Sauzet	81,18%
TOTAL	73,69%